

QUI PREND EN CHARGE LES FRAIS ?

Grand Delta Habitat prendra en charge pour tous les locataires devant être relogés, les frais de déménagement :

- Une aide forfaitaire pour votre déménagement de 700 € (pour les T1-T2), 900 € (pour les T3-T4) à 1000 € (pour les T5 et plus)
- La possibilité de faire appel à une entreprise missionnée par Grand Delta Habitat
- Un forfait de 150 € pour les frais d'ouverture et de fermeture de compteurs
- Le transfert du dépôt de garantie lors de relogement chez Grand Delta Habitat
- La prise en charge au cas par cas des aménagements spécifiques vérifiés (logement adapté au handicap, aménagement / embellissement spécifique...).
- Pour les personnes en situation fragile, une aide au déménagement pourra être proposée.

> Qui est concerné ?

- Les titulaires du bail
- Les décohabitants (parents, enfants...) pouvant justifier d'une présence depuis les deux dernières enquêtes d'occupation

TÉMOIGNAGE

Mme E. Akila, habitante du quartier des Condamines à Cavaillon, relogée dans le cadre du premier programme de rénovation urbaine.

> Comment s'est passée la transition entre les deux adresses ?

« Tous les frais liés aux contrats de raccordements ont été pris en charge par le bailleur. Je n'ai eu qu'à choisir mes opérateurs et faire les démarches par internet ou téléphone. Donc tout s'est passé très rapidement et simplement. »

> Parlez-nous de votre déménagement

« Les déménageurs (ils avaient environ 20 ans!!!) accompagnés d'un chef d'équipe ont géré en une journée la totalité de mon déménagement. Les meubles, l'électroménager, tout a été transporté dans leur camion et mis en place dans mon nouveau

logement. Ensuite, pendant deux semaines j'ai pris le temps de vider les deux ou trois cartons à finir pour vider l'ancien appartement. »

> Et dans votre nouveau logement, tout va bien ?

« Oui. Je voulais venir dans cette résidence pour me rapprocher de mes parents. En plus ma fille voulait rester dans la même école avec ses amis. On m'a proposé un premier logement plus récent qui m'a convenu et qui ne me coûte pas plus cher que mon ancienne adresse. »

Votre responsable relogement prendra contact directement avec vous afin de gérer votre dossier.

Pour plus d'informations sur le programme de rénovation urbaine, rendez-vous à la maison du projet (445 avenue Raoul Follereau) le mardi entre 9h et 12h lors des permanences sur le programme de renouvellement urbain ou par mail : action-ru@ville-cavaillon.fr

ACTION!

RENOUVELLEMENT URBAIN DE CAVAILLON

VOTRE

RE-LOGEMENT

« un accompagnement personnalisé »

conception : La Vache Noire Sud - février 2021.



Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain poursuit son action en faveur des quartiers du Docteur Ayme, Condamines I& III et Saint Martin. Le projet entre dans sa phase opérationnelle avec le démarrage du processus de relogement.

QUI EST CONCERNÉ ?

Sont concernés tous les locataires de logements sociaux disposant d'un bail et dont les logements sont ciblés par les démolitions

À RETENIR

Le relogement se déroule en plusieurs temps :

- Entretiens individuels de relogement pour les familles
- Propositions de logements aux familles
- Relogement concret des familles



LA PREMIÈRE ÉTAPE IMPORTANTE :

L'ENTRETIEN INDIVIDUEL

« Un entretien individuel sera mené avec chaque locataire »

Une rencontre personnalisée et confidentielle à domicile va être organisée avec votre responsable du relogement afin de :

- Faire le point sur votre situation familiale et socio-économique
- Définir le logement adapté à votre composition familiale et à vos revenus
- Cibler les secteurs géographiques souhaités.
- Constituer le dossier de relogement.

OÙ VAIS-JE ÊTRE RELOGÉ ?

Dans un logement de typologie et de taille correspondant à votre composition familiale, vos capacités financières et vos besoins.

Localisation : à l'échelle de l'agglomération Luberon Monts de Vaucluse pour ceux qui le souhaitent. Les demandes justifiées de déménagement plus éloignés seront accompagnées afin de les satisfaire au mieux.
> Importance de bien définir avec la responsable du relogement vos souhaits et contraintes qui aideront à trouver le logement le plus adapté :

- Lieu de travail, de scolarisation
- Lien avec le quartier / proximités à maintenir
- Souhait de mobilité

Le cadre légal :
jusqu'à 3 propositions correspondant à vos besoins et capacités.



QUE DOIS-JE FAIRE ?

AI-JE DES DÉMARCHES À EFFECTUER ?

« Aucune démarche n'est à réaliser avant l'entretien »

Aucune démarche n'est à réaliser avant l'entretien relogement. Je peux contacter le responsable du relogement en cas de besoin.

Mon responsable du relogement me précisera les pièces administratives à préparer.

LE RÔLE DU RESPONSABLE RELOGEMENT :

Faire le lien entre les familles et les bailleurs

- Réaliser des entretiens individuels avec chaque famille à domicile
- Constituer un dossier de relogement (recueil de pièces administratives)
- Assurer une information claire auprès des ménages : permanences régulières, contacts tél / mail
- Rechercher et proposer des offres de logements adaptées à chaque ménage
- Accompagner les ménages pour les visites de logement
- Conseiller les familles dans les démarches administratives
- Suivre l'organisation des déménagements
- Veiller à la bonne installation des familles dans leur nouveau logement

